

## Sécheresse 2017 et 2021 et 2022 - dommages immobiliers



Thuré a connu une période de sécheresse intense lors des étés successifs de 2015 à 2022. Certaines constructions présentent des dommages qui se caractérisent par des fissures dans les façades, dans les cloisons et plafonds, suite à ces périodes de sécheresse intense.

Un **Arrêté Interministériel de Catastrophe Naturelle Sécheresse** a été publié au journal officiel du 26 juillet 2022. La commune de Thuré a été **DEFAVORABLEMENT** reconnue pour l'ensemble de l'année 2021. Cela équivaut à un refus d'intervention financière du fonds de garantie.

Durant l'année 2022, si vous avez subi des dommages à votre habitation nous vous conseillons de faire une déclaration en Mairie, sous forme de lettre sur papier libre, décrivant les désordres et en joignant quelques photos. L'ensemble est à transmettre au service urbanisme de la mairie. Vous pouvez également transmettre cette déclaration de façon dématérialisée, par mail : [urba@ville-thure.fr](mailto:urba@ville-thure.fr)

La mairie vous prévient dès la parution de l'arrêté catastrophe naturelle (si, bien sûr, vous avez déposé un dossier en mairie !). Ce n'est qu'au moment de la parution d'un arrêté favorable que vous devrez déclarer, dans un délai de 10 jours après parution dudit arrêté, le sinistre à votre assureur Multirisque Habitation, qui mandatera sous trois mois un expert pour évaluer vos dommages.

**ATTENTION : franchise légale : minimum 1520 €.**

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez vous adresser à l'Association Départementale Sécheresse de la Vienne (ADS86) en consultant leur site Internet ([www.ads86.org](http://www.ads86.org)). Un expert-conseil pourra éventuellement venir constater sur place les dommages et vous conseiller dans les démarches à suivre.

## Nouvelle école de conduite



L'entreprise L'CONDUITE, qui exploite déjà deux écoles de conduite (à Châtelleraud et à Cenon-sur-Vienne) ouvrira une troisième agence à Thuré, à l'angle du 21 place de la Liberté et de la rue des Crapaudins. Cette agence devrait ouvrir dans les prochaines semaines. Les travaux de transformation sont en cours.

Les exploitants, Madame Laurence METAIS et Monsieur Didier SENNETON disposent d'un effectif de 8 personnes, de 8 véhicules (dont des versions électriques et/ou à boîte automatique)

ainsi que de 2 simulateurs OSCAR 2 Code Rousseau.

Les 3 agences étant en lien informatique permanent, les élèves pourront naviguer de l'une à l'autre (par exemple si scolarisation à Châtelleraud).

**Les établissements sont labellisés « Auto-École de Qualité ».**



## Le recensement

Un recensement de la population de Thuré aura lieu du 19 janvier 2023 au 18 février 2023. Il est obligatoire et permet de connaître le nombre d'habitants pour, entre autres, fixer les aides de l'Etat à la commune.

Les données sont confidentielles.

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous. Son nom et sa photo seront annoncés dans le bulletin municipal de fin d'année et il présentera une carte officielle. Il vous remettra vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier sera possible.

La commune va recruter pour cette mission 5 agents recenseurs. Indemnisés, ils auront en charge la collecte des questionnaires. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter dès à présent la mairie au 05.49.93.86.19.

**À quoi sert le recensement ?**

C'est grâce aux données collectées que l'on peut concevoir et réaliser les petits et les grands projets qui vous concernent

- Pour l'état** : Définir les politiques publiques nationales
- Pour les communes** : Établir la contribution de l'État au budget des communes ; Décider des services, des équipements collectifs et des programmes de rénovation au conseil municipal ; Définir le nombre d'élus
- Pour les entreprises et les associations** : Ouvrir de nouveaux commerces ; logements ; Construire des nouveaux

Pour l'ensemble de la population

## Nouveau défibrillateur à Thuré

Un nouveau défibrillateur va être installé devant Jame's Kfé. Pour rappel, deux sont déjà en place à l'entrée de la salle des fêtes et à la Mairie. Ces dispositifs sont maintenus en bon état, pour être efficaces au moment où l'on en aura besoin.



## Le mot du Maire

ÉDITO

## Economies

Vous le savez tous, le coût des fluides (électricité, gaz, essence) est devenu très important et devrait encore augmenter. Les nappes d'eau souterraines sont au plus bas.

Pour pouvoir continuer à alimenter les habitants en eau et tenir les budgets communaux sans toucher aux impôts, nous allons devoir faire encore plus d'économies.

Les éclairages publics seront, dans un premier temps éteints entre 22h et 6h30, les écoles resteront chauffées suffisamment pour assurer l'accueil des jeunes enfants mais la température des salles d'activité et du gymnase seront diminuées et surtout contrôlées afin d'éviter le gaspillage.

Par un effort d'économie de tous, nous pourrions passer ensemble cette épreuve mais il faudra peut-être diminuer encore, dans les quartiers qui le permettent, la durée de l'éclairage.

Nous n'installerons que des décors de Noël équipés de led et lancerons un vaste plan de remplacement des ampoules des lampadaires et des lumières des bâtiments pour, avant tout, faire des économies.

Je vous souhaite, dans cette période faite de doutes, une bonne santé à tous et compte sur vous pour agir, ensemble afin d'avoir un regard permanent permettant de faire des économies.

Dominique CHAINE-Maire

## En cas d'urgence

S'il devenait nécessaire de mettre en place des moyens d'aide à la population en cas de difficulté lourde (inondation, incendie, coupure d'eau, etc.) nous allons mettre en place une commission dans le cadre d'un plan communal de sauvegarde.

Si vous êtes volontaire pour aider ainsi en cas de besoin, merci de vous inscrire au 05.49.93.86.19

## CCAS

Comme chaque année, les membres du CCAS organisent le repas des aînés prévu le 19 novembre 2022 et les colis de Noël distribués la semaine qui précède Noël. Dans quelques semaines, vous recevrez un courrier vous demandant de choisir entre repas ou colis. Respectez bien la date de renvoi (réponse) avec le nombre de personnes.

Ces moments de convivialité sont précieux pour vous et pour nous, mais demandent beaucoup de travail et une organisation rigoureuse.

Alors à bientôt avec plaisir.

Paulette POUPIN

## Numéro 62 Octobre, Novembre, Décembre 2022

DATES A RETENIR	
OCTOBRE	
Samedi 15 octobre	20h30 : Dîner dansant, salle des fêtes, US Thuré - Besse
NOVEMBRE	
Dimanche 6 novembre	12h00 : Déjeuner dansant, salle des fêtes - Comité des fêtes
Vendredi 11 novembre	11h45 : Cérémonie de commémoration
Dimanche 13 novembre	11h30 : Saveurs et semences paysannes, salle des fêtes
Samedi 19 novembre	12h00 : Repas du CCAS, salle des fêtes
Lundi 28 novembre	18h30 : Conseil municipal, salle des mariages
DECEMBRE	
Dimanche 4 décembre	9h00 - 18h00 : Marché de Noël, salle des fêtes
Mardi 6 décembre	18h30 : Réunion PLU, salle des fêtes
Vendredi 9 décembre	18h00 : Fête de Noël, salle des fêtes - APE Anne Frank
Lundi 19 décembre	18h30 : Conseil municipal, salle des mariages
JANVIER	
Vendredi 20 janvier 2023	19h00 : Vœux du Maire et du conseil municipal, salle des fêtes
Vendredi 27 janvier 2023	20h00 : TMC, l'histoire des coopératives agricoles du Châtelleraudais, salle Jean-Louis Dupuy
Samedi 28 janvier 2023	14h30 : Dictée, salle Jean-Louis Dupuy

## Nouveau dans le quartier de Besse place de la Laïcité

### Installation d'un distributeur de pizzas

Dans le courant du mois d'octobre l'exploitant Jerem P'eat'zza proposera 8 recettes de pizzas fraîches et pré-cuites élaborées dans son laboratoire de Dangé-saint-Romain.



## Vie communale

Vous venez d'avoir 18 ans ou vous les aurez cette fin d'année.

Afin de vous rencontrer et vous présenter la vie communale les élections et les obligations liées à la majorité, le correspondant défense, Frédéric FAGES et le Maire vous inviteront à une rencontre début 2023.

Merci de vous manifester au 05.49.93.86.19.

## Le marché de Noël

Dimanche 4 décembre, de 9h à 18h, à la salle des fêtes et à la halle des sports aura lieu le marché de Noël. De nombreux exposants seront présents :

Salle des fêtes : miel, escargots, vin, fromages, huîtres...

Halle des sports : broderie, bois, objets artisanaux

Participation de l'Entente musicale Scorbé/Thuré.

Repas sur réservation au 06.31.07.52.50.

## L'eau

La sécheresse de cette année 2022 a été historique. Les ruisseaux ont souvent été très bas et, dans la Vienne, près de 1450 km d'entre eux ont été à sec. La situation est grave car les nappes souterraines n'ont pas été rechargées et la rivière Vienne est mal en point au niveau bactériologique.

Il est indispensable que chacun fasse, à l'avenir, des efforts importants pour, simplement garantir l'approvisionnement en eau potable.

Un plan prépare les moyens à mettre en œuvre en cas de coupure d'eau. Nous n'en sommes pas là mais chacun, commune en tête, doit être très vigilant pour passer cette épreuve en économisant l'eau, récupérant l'eau de pluie et ne gaspillant pas une ressource qui, aujourd'hui, commence à manquer.



## Les travaux

Cet été, les travaux ont été nombreux dans la commune.

La toiture de la maternelle Anne Frank a été refaite et isolée.

A la salle des fêtes ; les convecteurs, âgés et consommateurs de courant, ont été changés et une gestion des bâtiments mise en place pour programmer les horaires de fonctionnement et éviter un gaspillage d'énergie.

La rue du Parc est refaite en lien avec l'écoulement des eaux pluviales.

Devant la salle des fêtes, l'éclairage a été installé avec des panneaux solaires afin de permettre une économie importante.



## Les astreintes

Chaque semaine, le Maire, un adjoint ou un conseiller délégué est d'astreinte aux horaires de fermeture de la mairie.

Son rôle est d'intervenir uniquement en cas d'extrême urgence.

Les pompiers au 18, le SAMU au 15, les gendarmes au 17 sont les premiers interlocuteurs et il faut éviter d'appeler l' élu d'astreinte si la situation relève de ces secours ou qu'elle peut attendre l'ouverture des bureaux.

Thuré s'étend sur 43 km<sup>2</sup> et compte plus de 3000 habitants. Elle se situe au 29ème rang en nombre d'habitants de la Vienne, au 268ème dans la Nouvelle Aquitaine et 1387ème dans la France.

Zones urbanisées	160 ha, soit 4 %
Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	6 ha, soit 0,14 %
Terres arables	1853 ha, soit 43 %
Prairies	93 ha, soit 2 %
Zones agricoles hétérogènes	1034 ha, soit 24 %
Forêts	1195 ha, soit 27 %
Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	47 ha, soit 1 %

## Inventaire des mares

Afin de valoriser la biodiversité des mares, milieux riches en biodiversité, Poitou-Charentes Nature lance un inventaire.

Vous connaissez des mares à Thuré ?

Vous pouvez les signaler à :

<https://colibris.link/inventaire-mare-poitou-charentes>

Ou : antonin.jules@vienne-nature.fr

## Électricité et économie

La guerre en Ukraine et ses conséquences ont amené une flambée des prix de certaines matières.

L'électricité, malgré le bouclier tarifaire et dans le contexte de fermeture de certaines centrales nucléaires augmente.

Afin de réaliser des économies et pour être le plus exemplaire dans cette période qui touche tout le monde, la commune étudie des horaires réduits d'allumage des lampadaires et même, dans certains cas, l'extinction de ceux-ci le soir.

Un vaste plan de remplacement des lampes par du led est en marche et nous serons très vigilants sur la température des bâtiments en limitant, par exemple, le chauffage dans la salle des fêtes ou au gymnase, en limitant la température dans les locaux et en veillant à conserver un service de qualité dans un contexte de responsabilité et d'économies. Nous demandons aux associations qui animent la vie communale d'être très vigilants quant au chauffage et à l'éclairage pour diminuer le coût en électricité qui était de 70 000 euros en 2021.



## 2024 : 80ème anniversaire de la mort des aviateurs

Dans deux ans, cela fera 80 ans que les jeunes aviateurs sont morts dans notre commune pour libérer notre pays.

Afin de préparer cet événement, un comité de pilotage est mis en place. Vous souhaitez en faire partie ou vous avez des documents, des souvenirs ou l'envie de travailler sur ce dossier ? Contactez la mairie au 05.49.93.86.19.

## Le marché

Chaque vendredi à partir de 16h sur la place de la laïcité à Besse a lieu le marché.



Légumes, viande, miel, gâteaux, crêpes et fromage sont en vente. Dès octobre, un rémouleur viendra aussi aiguiser vos couteaux et ciseaux.

Bruno Faës, adjoint au Maire chargé de la sécurité et correspondant défense a souhaité arrêter ses fonctions d' élu pour raison de santé. Karl Holgado devient donc le nouveau conseiller municipal.

## Le PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)



Révision du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU), est un projet global d'aménagement du territoire de la commune, dans un souci de respect du développement durable dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement

Durable (PADD), tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains.

La commune de Thuré, assistée par l'Agence des Territoires 86, a procédé à un appel d'offres auprès de cabinets spécialisés dans la méthodologie de réalisation d'un PLU ou de son adaptation, en vue de décrire les souhaits des habitants pour 2030.

Une réunion de présentation du PLU aura lieu le mardi 6 décembre 2022 à 18h30 à la salle des fêtes.

## Dépôt d'ordures



Nous rappelons qu'il est important de déposer les sacs poubelles UNIQUEMENT LA VEILLE du jour de passage des éboueurs, et non pas, plusieurs jours avant, afin d'éviter que les animaux sauvages ou errants ne "défoncent" les sacs et éparpillent les déchets.

En ce qui concerne les sites munis de containers à poubelles, il est IMPERATIF de déposer les ordures dans ces dits containers, et NON à côté. D'autre part, les déchets non admis dans les sacs poubelles (par exemple, le verre) doivent être déposés dans les endroits appropriés ou en déchèterie.

Pour rappel, les déchèteries sont ouvertes tous les jours et gratuites... Vous trouverez les horaires d'ouverture sur internet. Par conséquent, en allant en déchèterie, vous ferez un geste pour vos concitoyens ainsi que pour la planète !

A savoir : un dépôt d'ordures non autorisé peut engendrer une amende allant jusqu'à 1500 € selon l'article R 632-1 du Code Pénal.

## Effectifs pour la rentrée scolaire 2022-2023



École Marcel PAGNOL : 106 élèves

PS-MS : 22 élèves, Mme VINCENT

GS-CP : 19 élèves, Mmes BOISSART et GAILLARD

CP-CE1 : 21 élèves, Mme TURPEAU

CE2-CM1 : 22 élèves, M. RENAULT (Dir.) et M. TIREAU

CM2 : 22 élèves, Mme ENAIN-LONGEAU

École Anne FRANK : 106 élèves

PS-MS : 22 élèves, Mme CHAMPALLOUX (Dir.)

GS-CP : 21 élèves, Mme BILLON

CP-CE1 : 21 élèves, Mme TRAUMAT

CE2-CM1 : 20 élèves, Mme AUDOUARD

CM1-CM2 : 22 élèves, M. MORICE

## Le Ressort, entreprise à but d'emploi développe les activités suivantes depuis mars 2022

- le recyclage et le réemploi
- l'alimentation en circuit court (champignons en cave et maraîchage bio)
- une conciergerie.

Le Ressort emploie actuellement une trentaine de personnes en CDI, la plupart, issues de la privation d'emploi.

Grâce au partenariat avec Grand Châtelleraut, des containers de réemploi ont été disposés dans les déchèteries de Naintré et de la Massonne, containers qui sont collectés chaque semaine. Chaque objet récupéré est revalorisé soit à l'atelier couture, soit à l'atelier électro et vélos, soit au reconditionnement informatique, soit à celui des meubles. A compter du 15 octobre 2022, la boutique "La Galerie du réemploi" ouvrira ses portes au 10, rue Denis Papin à Naintré.

Sur notre commune de Thuré, l'atelier "maraîchage bio" produit des légumes dans le cadre du LEPA. Ces légumes sont en vente chaque matin de 9H à 12H au LEPA, rue du Lycée.

Les champignons sont sortis plus tôt que prévu dans les champignonnières de Scorbé-Clairvaux qui se situent sur le site Richard Cœur de Lion. Vous pouvez donc aller à la cave du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ou joindre Eric au 06.13.12.00.13.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rendre sur le site internet du Ressort : [www.leressort-ebe.fr](http://www.leressort-ebe.fr) ou sur les pages Facebook et Instagram : le Ressort - EBE. Nous recherchons un terrain assez grand disponible pour du maraîchage.

Le Ressort : tel 05 17 33 02 11.